

- 16 mai
- 6 juin
- 20 juin

- **ESCALIERS**

Des devis ont été demandés pour la remise en état de l'escalier qui se trouve entre les lots 13 et 26, (remplacement des traverses de la contre marche, remplacement du concassé sur la marche) un seul devis nous a été adressé.

* pour l'escalier 9.216 € TTC

Installation d'une rampe bois horizontale sur chaque marche :

* pour la rampe 1.632 € TTC

Vote à main levée : 5 voix contre

- **CHEMINS**

Un devis nous a été fourni pour la remise en état de 2 chemins dans le lotissement du bas.

* 3.387 € TTC

Vote à main levée: 1 voix contre

- **BOUCHES D'EGOUTS**

Soit chacun fait devant chez lui, soit on prend une entreprise.

L'ensemble des copropriétaires a décidé de nettoyer la bouche d'égout près de chez lui.

- **FERMETURE DU LOTISSEMENT**

Avant d'engager des demandes de devis et après débats ouverts entre les copropriétaires, nous passons au vote :

Votants : 33

Pour : 17

Contre : 16

Une commission se réunira et sera composée des membres du bureau ainsi que Mrs Bard, Brun, Serra et Vanbercelaere.

- **JOURNEE DES VOISINS**

Elle est prévue le 30 mai, en principe au même endroit que l'an dernier (entre les lots 27 et 28).

Repas surprise, animations ludiques et conviviales à suivre. Nous aurons le plaisir d'accueillir les locataires de la propriété Ronzon.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Questions de Mrs Bard et Lucchitta :

Propriété RONZON :

Cette propriété de 13 appartements est actuellement gérée par le propriétaire qui verse 1560€ pour bénéficier du droit de passage dans le lotissement.

Que va-t-il se passer en cas de vente par lot des appartements pour le règlement des cotisations ou en cas de non respect du règlement du lotissement.

Un interlocuteur unique sera-t-il désigné ?

Quelles sont les actions possibles, sans engager des dépenses importantes pour régler ce dossier ?

R. : En cas de vente d'appartements, nous n'intervenons pas pour le moment, Mr Ronzon reste le seul interlocuteur.

La réfection des chaussées a donné un coup de jeune à notre lotissement, malheureusement, le non-respect des règles élémentaires de stationnement dégrade rapidement le revêtement.

Quelles sont les actions possibles, sans engager des dépenses importantes pour régler ce dossier ?

R. : Nous ne pouvons rien faire en ce qui concerne le non respect des règles de stationnement.

Quelle action peut mener le syndicat du lotissement en cas de non-respect du règlement : vitesse excessive, stationnement gênant, non règlement de la cotisation.....

R. : en cas de gêne réelle constatée par un habitant du lotissement, il relève du droit commun de faire appel aux forces de l'ordre pour solutionner le désordre constaté. Le bureau n'a pas compétence ni droit de police pour intervenir.

Questions de Mr Bard :

Le changement du panneau d'entrée a été acté il y a deux ans environ, où en est-on ?:

R. : Le panneau sera changé cette année.

Un protocole a été signé par madame LEROY et moi-même auprès d'un notaire à Saint Martin en Haut, malgré nos relances, il n'avait pu être récupéré. Quand est-il aujourd'hui ? :

R. : il est impossible de le récupérer auprès de Maître Faucherand. Me Besnard nous conseil de nous rapprocher de Mr Ronzon

Vous évoquez les statuts dans l'ordre du jour : nous sommes « une association syndicale libre », ce qui signifie que nous sommes régis par nos propres statuts dont la modification a été enregistrée au bulletin officiel et déposée auprès des services de la DDE à Villeurbanne (adresse adéquate à l'époque):

R. : Nous demandons conseil à Maître Besnard concernant la validité de nos statuts vis à vis de la loi Allure.

Journée des voisins : qui est convié :

R. : Les habitants de la propriété Ronzon seront conviés.

• **BUDGET PREVISIONNEL 2015**

Evelyne nous présente le budget prévisionnel qui était joint à la convocation.

Aucune question n'étant posée, nous passons au vote :

33 votants

29 oui

4 non

Nous vous rappelons que la cotisation 2015 est de 200 €
et quelle est à verser en une ou plusieurs fois avant le 30 juin. Merci de déposer le ou
les chèques dans la boîte aux lettres du lot 15 : Evelyne Gardaix, trésorière de
l'association

Le verre de l'amitié est offert à l'ensemble des participants.

Nous vous remercions de votre présence et de votre participation.

Le bureau compte sur votre présence à la journée des voisins pour conforter l'orientation de convivialité qu'il souhaite donner au lotissement.